



Le Préfet, directeur général
de la sécurité civile et de la gestion des crises

Paris, le 26 novembre 2020

Le préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

à

Destinataires *in fine*

Objet : mise en place de l'observatoire national des violences visant les sapeurs-pompiers.

Le ministre de l'Intérieur a validé un plan national de prévention et de lutte contre les agressions commises à l'encontre des sapeurs-pompiers, dont les préfets ont été destinataires avec la mission d'en assurer la parfaite mise en œuvre en interservices dans tous les départements.

Ce plan englobe des mesures rendues obligatoires par voie de circulaires et d'autres entrant dans le champ des bonnes pratiques constatées dans les territoires. Il comporte aussi des mesures nouvelles parmi lesquelles la création d'un observatoire national.

Placé auprès du préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), cet observatoire doit permettre de mieux appréhender ces phénomènes de violence. A cet égard, il lui appartiendra notamment d'engager la conduite d'un certain nombre d'études et de mener un travail indispensable portant sur l'objectivation des données produites en la matière.

Sa composition traduit la volonté d'associer très largement au sein de cette instance tous les acteurs pouvant contribuer à ses travaux. Présidé par le préfet, directeur général, l'observatoire national se compose d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

Le comité de pilotage comprend en plus du président et du conseiller « sécurité intérieure » du préfet :

- Le directeur des sapeurs-pompiers ;
- 3 directeurs ou adjoints de SIS (1 par catégorie) désignés par le président de l'ANDSIS ;
- 1 directeur de SIS désigné par le préfet ;
- 1 représentant de la BSPP ;
- 1 représentant du BPPM ;
- 1 officier de l'Inspection générale de la sécurité civile ;
- Le conseiller social du DGSCGC ;
- 1 personnalité extérieure à la DGSCGC désignée par le préfet.

Le comité technique comprend en plus du secrétaire :

- Le conseiller social du DGSCGC ;
- Le directeur de SIS désigné par le préfet et membre du comité de pilotage ;
- 2 représentants par organisation syndicale de sapeurs-pompiers professionnels considérés comme représentatives par la DGSCGC ;
- 4 représentants de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

Afin d'engager dans les meilleurs délais les travaux, l'observatoire sera installé le vendredi 18 décembre 2020 à 14h30 par visioconférence en raison des consignes sanitaires en vigueur. Je vous invite par conséquent à me faire parvenir d'ici le 8 décembre le nom des représentants que vous aurez désignés pour participer au comité technique.

Le colonel HERAULT-MUNIERE (jean-claude.herault-muniere@interieur.gouv.fr, 01 45 64 48 94), affecté à mon cabinet est à votre disposition afin de vous fournir tous les renseignements complémentaires qui vous seraient utiles.



Alain THIRION

Destinataires :

- Monsieur Xavier BOY, président fédéral FA SPP PATS
- Monsieur Sébastien DELAVOUX, animateur collectif CGT
- Monsieur Gérard IRIART, président AVENIR SECOURS-CFE CGC
- Monsieur Frédéric MONCHY, président du SNSPP
- Monsieur Christophe SANSOU, secrétaire général de FOSIS
- Monsieur Frédéric PERRIN, président CFTC SPA SDIS
- Monsieur Rémy CHABBOUH, secrétaire général de SUD SDIS
- Monsieur Sébastien BOUVIER, animateur CFDT-INTERCO CFDT
- Monsieur Jacques NOAILLES, secrétaire général UNSA SDIS
- Monsieur Michel MARQUER, adjoint au directeur général, chargé de la direction des sapeurs-pompiers
- Colonel Laurent KIHIL, conseiller social auprès du DGSCGC
- Colonel Jean HERAULT-MUNIERE, conseiller sécurité intérieure auprès du DGSCGC